
Justice et sécurité publique

**RAPPORT ANNUEL
2020-2021**

Justice et sécurité publique
Rapport annuel 2020-2021

Province du Nouveau Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-2925-6 (imprimé)
ISBN 978-1-4605-2927-0 (en ligne)

ISSN 2564-3452 (imprimé)
ISSN 2564-3479 (en ligne)

13525 | 2021.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenante-gouverneure
L'honorable Brenda Murphy
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1er avril 2020 au 31 mars 2021

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération,



L'honorable Hugh J. Flemming, c.r.
Ministre et solliciteur général

Du sous-ministre au ministre
L'honorable Hugh J. Flemming, c.r.
Ministre et solliciteur général

Monsieur le Ministre.

Je suis heureux de pouvoir présenter le rapport annuel décrivant les opérations du ministère de la Justice et de la Sécurité publique, province du Nouveau-Brunswick, pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier allant du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués,



Michael J. Comeau, c.r.
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	2
Priorités du gouvernement	3
Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois – Une équipe, un GNB	3
Faits saillants	4
Mesures de rendement	5
Survol des opérations du Ministère	8
Organigramme de haut niveau	8
Présentation générale des divisions et faits saillants	9
Division de la sécurité technique et des services généraux	9
Division de la sécurité communautaire.	11
Division de la sécurité et urgences	13
Cabinet du procureur general	14
Division des Services à la justice	15
Information financière	16
Tableau 1: Dépenses au compte ordinaire – État de la situation par poste primaire	16
Tableau 2: Dépenses au compte ordinaire – État de la situation par programme.	17
Tableau 3: Recettes au compte ordinaire – État de la situation par source.	18
Résumé des activités de recrutement.	19
Résumé des projets de loi et des activités législatives.	20
Résumé des activités liées aux langues officielles	24
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	26
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	27
Annexe A : Données relatives aux ressources humaines	28
Annexe B : Renseignements statistiques	29

Message du ministre

Au cours des 12 derniers mois, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (JSP) a fait des exploits remarquables pendant qu'il s'est mobilisé pour s'assurer que les gens du Nouveau-Brunswick puissent avoir accès aux services fondamentaux pendant que la province et le reste du monde se sont adaptés aux réalités suscitées par la pandémie mondiale.

À partir de l'application de l'arrêté sur l'état d'urgence à la création d'un programme d'enregistrement des voyages, en passant par la reprise rapide et sécuritaire des procédures judiciaires y compris le premier procès devant jurys au Canada après le confinement, les employés de JSP se sont montrés à la hauteur et ont relevé ce qui semblait un défi colossal pour commencer. Il ne faut pas se surprendre que la réponse du Nouveau-Brunswick à la pandémie soit considérée par beaucoup comme un succès. Cela est attribuable, en grande partie, au travail remarquable et inlassable de notre équipe.

Nous avons aussi assuré des progrès en améliorant la qualité de vie et la sécurité pour les gens du Nouveau-Brunswick, en modifiant la *Loi sur le droit de la famille* par l'élargissant des critères ayant trait à l'intérêt supérieur de l'enfant, en mettant en œuvre de nouvelles règles pour l'utilisation de véhicules hors route, en améliorant la sécurité routière et en exigeant des hôpitaux qu'ils déclarent les blessures par balle et par arme blanche au maintien de l'ordre pour prévenir plus de violence.

Notre engagement à l'égard des communautés dynamiques, durables et résilientes et l'administration impartiale de la justice n'a jamais été aussi vital. Je remercie les employés de JSP de leur service remarquable au cours de la dernière année.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Flemming', with a stylized flourish at the end.

L'honorable Hugh J. Flemming, c.r.
Ministre de la Justice et de la Sécurité publique et solliciteur général

Message du sous-ministre

Je suis heureux de présenter le rapport annuel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2021.

Nos résultats représentent une année extraordinaire pour le Ministère. Au milieu de la réponse de la province à la pandémie de COVID-19, nos employés se sont adaptés à la fusion des anciens ministères de la Justice et du Procureur général et de la Sécurité publique. Encore une fois, notre équipe a démontré son professionnalisme et sa résilience en s'intégrant en douceur à ces changements.

Le Ministère était en première ligne de la réponse à la COVID-19. La plupart des employés ont continué de maintenir les activités ou ont été réaffectés aux fonctions liées à la réponse au cours des premières semaines de la pandémie. Les équipes chargées du contrôle frontalier et de l'enregistrement des voyages ont été formées lorsqu'il n'en existait pas auparavant. Nous avons formé des équipes de planification de la résilience régionale pour aider les communautés à se rétablir en force des retombées économiques et sociales de la pandémie.

Pendant que nous avons appuyé Santé publique dans les efforts de maintien de l'ordre, nous avons maintenu les activités habituelles du Ministère, y compris le dépôt de 15 projets de loi qui ont reçu la sanction royale et le dépôt de 18 règlements.

Nos employés sont non rien de moins que remarquables. Je tiens donc à les remercier de leur travail sans compte au cours d'une année des plus uniques.

A handwritten signature in black ink, reading "Mike Comeau". The signature is fluid and cursive, with the first name "Mike" and the last name "Comeau" clearly distinguishable.

Michael J. Comeau, c.r.
Sous-ministre de la Justice et de la Sécurité publique

Priorités du gouvernement

AU SERVICE DES NÉO-BRUNSWICKOISES ET NÉO-BRUNSWICKOIS – UNE ÉQUIPE, UN GNB

Une équipe, un GNB est une nouvelle façon collaborative d'aborder notre travail. Elle représente une fonction publique qui travaille ensemble comme une seule unité pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons découvert de nouvelles façons novatrices de poursuivre nos activités, des moyens qui nous ont permis d'atteindre les résultats nécessaires à la population du Nouveau-Brunswick, et nous travaillons avec plus d'efficacité et d'efficience que jamais. Notre nouvelle voie vers l'avenir comprend un état d'esprit axé sur les objectifs, l'urgence et les résultats.

Nous travaillons chaque jour à améliorer la façon dont les ministères :

- communiquent entre eux;
- visent les objectifs et la responsabilisation.
- travaillent ensemble sur d'importants projets;

GESTION DE LA STRATÉGIE ET DES OPÉRATIONS

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Notre vision pour 2020-2021 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publics fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement

RÉPONSE À LA COVID-19

Le 19 mars 2020, le GNB a déclaré un état d'urgence en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les mesures d'urgence* pour limiter la propagation de la COVID-19 et protéger les personnes vulnérables au Nouveau-Brunswick. En tant que ministre responsable de l'application de la Loi, guidé par le plan provincial de coordination en cas de pandémie du Nouveau-Brunswick, Justice et Sécurité publique a travaillé pour assurer la conformité des personnes, des entreprises et des établissements avec les mesures de santé publique en évolution.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, le ministère de la Justice et sécurité publique s'est concentré sur les priorités stratégiques suivantes:

- Des postes d'exécution ont été établis à plusieurs points d'entrée des voyageurs à travers le Nouveau-Brunswick pour faire le contrôle des voyageurs et assurer la conformité avec l'arrêté sur l'état d'urgence provincial.
- Le Programme d'enregistrement des voyages a été lancé pour faire un contrôle préalable des voyageurs et autoriser l'entrée dans la province conformément à l'état d'urgence et aux mesures de santé publique contre la COVID-19.
- Les activités de la Cour provinciale et de la Cour du Banc de la Reine ont été modifiées pour maintenir l'accès à la justice durant l'état d'urgence.
- La Direction de la résilience et des capacités communautaires a été établie pour harmoniser les efforts du gouvernement et des communautés en vue de se rétablir des répercussions étendues de la COVID-19 et de renforcer la résilience aux futures catastrophes et crises.
- Les modifications à la *Loi sur le droit de la famille* ont été mises en œuvre pour les faire cadrer avec les récentes modifications à la *Loi sur le divorce* (Canada).
- La *Loi sur la réglementation des alcools* a été modifiée pour donner plus de souplesse aux clients et aux entreprises par rapport à la vente d'alcool avec les services de mets à emporter et de livraison de nourriture.
- Le projet de loi intitulé *Loi sur la déclaration obligatoire des blessures par balle et par arme blanche* a été déposé pour obliger les hôpitaux à déclarer à la police toute blessure de ce genre et à prévenir d'autres actes de violence.
- Le projet de loi intitulé *Loi concernant la Loi sur les procurations durables* et la *Loi sur les testaments* a aussi été déposé, pour permettre l'attestation des testaments et des procurations durables par moyen de communication électronique jusqu'à la fin de 2022, afin de tenir compte des personnes qui ont besoin de ces services durant la pandémie.
- Une modification à la *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers* a ajouté le cannabis illégal à la liste des activités qui peuvent être signalées aux fins d'une enquête et fournit plus d'outils pour mettre un terme aux activités de vente de cannabis illégal.

Mesures de rendement

L'information ci-dessous décrit certaines des priorités du Ministère et la façon dont nous avons mesuré notre rendement.

RÉSULTAT 1

Réponse à la COVID-19

Justice et Sécurité publique était aux premières lignes de la réponse à la pandémie de COVID-19, en tant que ministre responsable de l'application de l'arrêté obligatoire ayant trait à l'état d'urgence provincial. Les restrictions sur les voyages non essentiels et les rassemblements ainsi que l'application des mesures de protection ont permis aux autorités de santé publique de contrôler avec efficacité la propagation de la COVID-19 et de limiter l'impact sur les services hospitaliers, tout en attendant l'élaboration d'un programme de vaccination. Les mesures de santé publique ont été appuyées par Justice et Sécurité publique par des activités d'éducation et d'exécution.

- Le Centre provincial des opérations d'urgence (CPOU) est passé au niveau 3 (activation complète) pour coordonner les efforts de réponse à la COVID-19 et à l'état d'urgence, avec l'orientation du Plan provincial de coordination en réponse à la pandémie du Nouveau-Brunswick.
- L'entrepôt de fournitures d'urgence de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick a traité les commandes allant à plus de 30 ministères, partenaires et organismes externes dans la province. Grâce à une telle opération, les travailleurs du gouvernement, les travailleurs des soins de la longue durée et le personnel de soutien, les agents d'exécution, les services d'incendie, les Premières Nations et les écoles ont pu avoir accès à l'équipement de protection individuelle et ont pu fonctionner en toute sécurité.
- Des postes d'exécution ont été établis à plusieurs points d'entrée des voyageurs à travers le Nouveau-Brunswick pour faire le contrôle des voyageurs et assurer la conformité avec l'arrêté sur l'état d'urgence provincial.
- Le Programme d'enregistrement des voyages a été lancé pour faire le contrôle des voyageurs et autoriser l'entrée dans la province conformément à l'arrêté obligatoire. Pour compléter ce service, une équipe de rappel a été affectée à la vérification auprès des clients enregistrés par téléphone pour assurer leur bien-être mental et physique durant la période prescrite d'auto-isolement en raison d'un voyage.
- Une équipe d'interprétation de l'arrêté a été formée pour répondre aux questions sur l'arrêté obligatoire sur l'état d'urgence provenant du public et des organismes et pour fournir des directives cohérentes et précises.
- La Direction de la résilience et des capacités communautaires a été établie pour harmoniser les efforts du gouvernement et des communautés en vue de se rétablir des répercussions étendues de la COVID-19 et de renforcer la résilience aux futures catastrophes et crises.

RÉSULTAT 2

Modernisation de la justice

Assurer un accès en temps opportun à la justice demande une évaluation et une amélioration continues des systèmes existants pour offrir un service équitable et efficace aux gens du Nouveau-Brunswick. Cela comprend l'utilisation de la technologie, la simplification des processus et l'examen d'autres méthodes et de pratiques exemplaires. L'importance de la modernisation de la justice a été mise en évidence pendant que la pandémie de COVID-19 a émergé. La Direction de la modernisation de la justice a réagi rapidement, apportant des améliorations à la technologie de vidéoconférence et trouvant d'autres emplacements pour permettre aux procédures judiciaires de continuer tout en respectant les restrictions de santé publique. Les améliorations augmenteront l'accès à la justice au Nouveau-Brunswick à l'avenir.

- Les activités judiciaires ont été réinstallées dans certaines communautés au cours des premiers mois de la pandémie. Le recours à la technologie, comme la vidéoconférence, a augmenté pour assurer l'accès continu et sécuritaire à la justice.
- Des améliorations ont été apportées aux processus d'assignation et de sélection des jurés, y compris la création d'un système d'inscription automatisé, réduisant le temps d'attente des jurés potentiels dans les lignes d'inscription. Les améliorations ont permis à Fredericton de tenir la première sélection complète des jurés durant la pandémie et se sont traduites par une plus grande efficacité et l'évitement de coûts importants.
- Les salles vidéo dans les établissements correctionnels ont été dotées de matériel, de logiciel et de panneaux antibruit pour permettre la tenue de vidéoconférences de plus grande qualité avec les salles d'audience. Avant la pandémie, 98 % des audiences de mise en liberté sous caution se sont déroulées en personne dans une salle d'audience. En mars 2021, 85 % des audiences de mise en liberté sous caution se sont déroulées par vidéoconférence.
- Un nouveau processus a été introduit pour identifier les personnes pertinentes en vue d'une audience pour assurer le retraçage des contacts et maintenir la capacité maximale dans les salles d'audience.

RÉSULTAT 3

Réforme de la police et lutte antidrogue

Justice et Sécurité publique appuie le travail des organismes provinciaux de maintien de l'ordre pour freiner le commerce illégal de drogues, qui détruit les familles, afflige les communautés et influence les recettes provinciales. C'est accompli par la voie de la loi et de diverses initiatives, comme le Programme des Communautés plus sûres, qui cherche à démanteler les activités du crime organisé, ainsi que le Fonds de subvention conditionnelle pour appuyer la prévention de la criminalité, qui applique une approche communautaire pour s'attaquer aux causes de la criminalité.

Cette année, le Ministère a continué à travailler afin de moderniser l'efficacité des forces de police municipales et régionales ainsi que de protéger le professionnalisme des agents de police, par la voie de modifications législatives et l'élaboration d'outils pour permettre aux municipalités d'examiner leurs modèles de prestation de services de police.

- Le Fonds de subvention conditionnelle pour appuyer la prévention de la criminalité a été lancé, offrant la possibilité aux gouvernements locaux, aux groupes communautaires, aux Premières Nations, aux organismes à but non lucratif et aux établissements d'enseignement, entre autres, d'élaborer des projets visant à réduire la violence par les armes à feu et les gangs.
- La *Loi sur la déclaration obligatoire des blessures par balle et par arme blanche* a été adoptée, obligeant les hôpitaux à déclarer de telles blessures à la police.
- Le Ministère a travaillé avec les organismes d'application de la loi pour établir des groupes de réduction de la criminalité affectés au démantèlement du commerce de drogues illégales au Nouveau-Brunswick.
- Des modifications législatives ont été rédigées pour moderniser les dispositions de la *Loi sur la police*, afin de régler des questions comme la suspension avec et sans traitement et les délais globaux pour le traitement et l'arbitrage d'une plainte en vertu de la *Loi*.

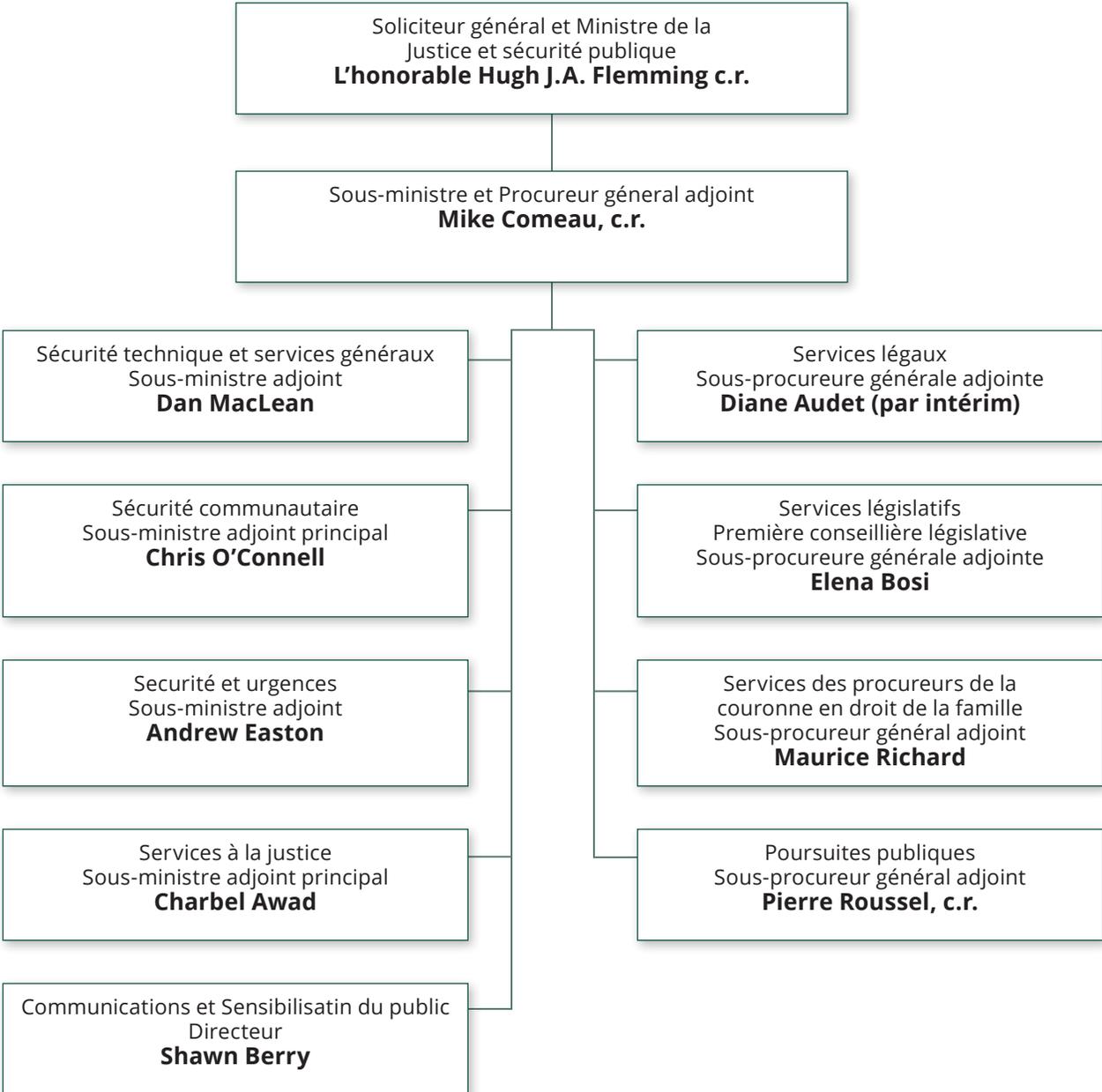
Survol des opérations du Ministère

Le ministère de la Justice et sécurité publique a été créé afin d'offrir une approche intégrée pour veiller à la sûreté et à la sécurité du Nouveau-Brunswick. Le Ministère s'efforce de fournir des programmes et des services de qualité qui améliorent la sécurité des Néo-Brunswickois et de leurs communautés.

L'énoncé de mission du Ministère est le suivant : Travaillons ensemble pour un Nouveau-Brunswick en toute sécurité.

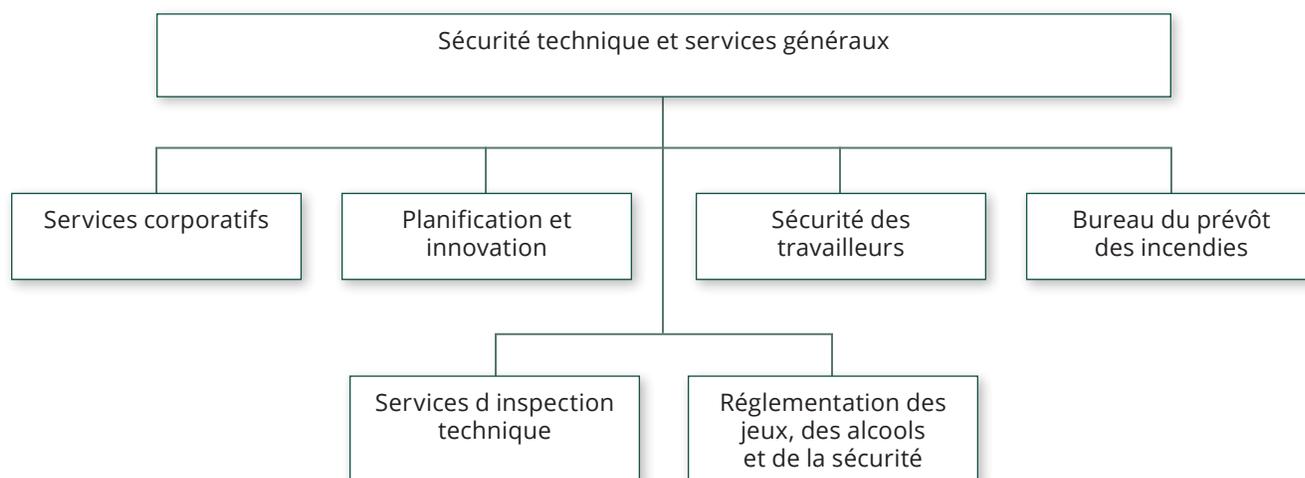
Le Ministère comptait 1 702 employés permanents, à temps partiel, temporaires ou nommés pour une période déterminée, une baisse comparativement au total de 1 658 employés lors de l'exercice précédent.

ORGANIGRAMME DE HAUT NIVEAU



Présentation générale des divisions et faits saillants

DIVISION DE LA SÉCURITÉ TECHNIQUE ET DES SERVICES GÉNÉRAUX



La **Division de la sécurité technique et des services généraux** est chargée d'offrir aux gestionnaires et aux employés un soutien de qualité, des conseils ainsi que des services de consultation, de surveillance et de coordination dans les secteurs des services ministériels, des services financiers, ressources humaines, la santé et la sécurité des employés, des services de gestion de l'information, flotte de véhicules, la gestion des installations et de la responsabilité. La Division est également responsable d'assurer la sécurité de la société en examinant les plans de prévention des incendies, en réalisant des inspections et des enquêtes sur les incendies, en produisant des rapports sur les incendies dans la province ainsi qu'en effectuant des enquêtes sur les installations électriques, les installations de plomberie, les ascenseurs, les chaudières et les appareils sous pression et en fournissant une expertise dans ces secteurs.

La **Direction des services financiers et de l'administration** se charge d'assurer une direction financière auprès des hauts fonctionnaires, des gestionnaires et des employés du Ministère et mettre ses connaissances spécialisées à leur disposition. Elle assume la responsabilité de la comptabilité sur le plan opérationnel en offrant des services de consultation financière, de budgétisation, de surveillance, de comptabilité et de prévision des recettes et des dépenses. Elle s'occupe également de la gestion des installations et du parc de véhicules, du contrôle interne et de l'application des politiques et des modalités financières. La Direction participe activement à des

projets d'amélioration continue, qui visent à simplifier la communication des renseignements et des processus afin de permettre aux gestionnaires du Ministère de prendre des décisions plus judicieuses.

La **Direction des ressources humaines** est responsable d'assurer le leadership pour le Ministère en matière de planification des ressources humaines, de recrutement, de classification, de relations de travail, de relations avec les employés, de formation, de gestion du rendement, de gestion du changement, de développement organisationnel et de mise en œuvre des politiques et des programmes sur les ressources humaines tout en appuyant le Ministère à tous ces égards.

La **Direction des services de gestion de l'information** est chargée d'offrir des services de gestion de l'information, de gestion de la sécurité de l'information ainsi que de gestion des risques et des dossiers au Ministère, en plus de soutenir la planification opérationnelle des solutions de gestion de l'information pour ce dernier. De plus, la Direction assure l'harmonisation des objectifs opérationnels et des initiatives technologiques du Ministère en offrant des services de supervision, d'orientation et de conseils stratégiques.

La **Direction de la planification et de l'innovation** a la charge d'appuyer l'amélioration et la mise en œuvre du cycle de planification intégré des activités du Ministère, qui comporte une orientation stratégique, la mobilisation

des employés, la communication interne, la planification du travail, l'amélioration continue, l'évaluation du rendement et un cadre de responsabilisation.

Le **Bureau du prévôt des incendies** veille à l'administration de la *Loi sur la prévention des incendies*, s'occupe de la prestation de programmes sur la prévention des incendies et la protection contre les incendies, et collabore avec les services d'incendie, les municipalités et les organismes partenaires afin de promouvoir la sécurité-incendie dans la province. Le Bureau surveille les tendances en matière d'incendie, les modifications apportées au *Code national du bâtiment* et au *Code national de prévention des incendies*, consulte les codes de la National Fire Protection Association et étudie les préoccupations croissantes en matière de sécurité-incendie avant de mettre en place et de promouvoir des politiques, des normes et des procédures provinciales pour le service d'incendie dans l'ensemble. Le Bureau fait appel à de multiples organismes pour effectuer des inspections de sécurité-incendie, mener des enquêtes visant à déterminer la cause et l'origine des incendies, ainsi que mettre en œuvre des programmes de prévention-incendie sous l'autorité du prévôt des incendies. Il s'agit de l'organisme responsable des interventions en cas d'urgences impliquant des matières dangereuses pour le GNB.

La **Direction des services d'inspection technique** est responsable de la réglementation concernant la conception, la fabrication, la mise en place et le fonctionnement sécuritaires des installations électriques et de plomberie, des installations au gaz propane, naturel et à usage médical, des chaudières, des appareils à pression, des appareils élévateurs et des manèges. Ses activités comprennent l'élaboration de mesures législatives sur la sécurité, l'établissement de normes, l'examen des plans, l'homologation du matériel, les audits de systèmes qualité, la délivrance des permis d'installation et d'exploitation, les inspections, le contrôle de la conformité, la qualification de certains gens de métier et entrepreneurs et la délivrance de licences et de permis à ces derniers, les enquêtes sur les accidents, l'éducation et l'accréditation des services du secteur privé. Ces services ont pour but de s'assurer que les systèmes électriques, mécaniques et pressurisés potentiellement dangereux ne posent pas de risques indus

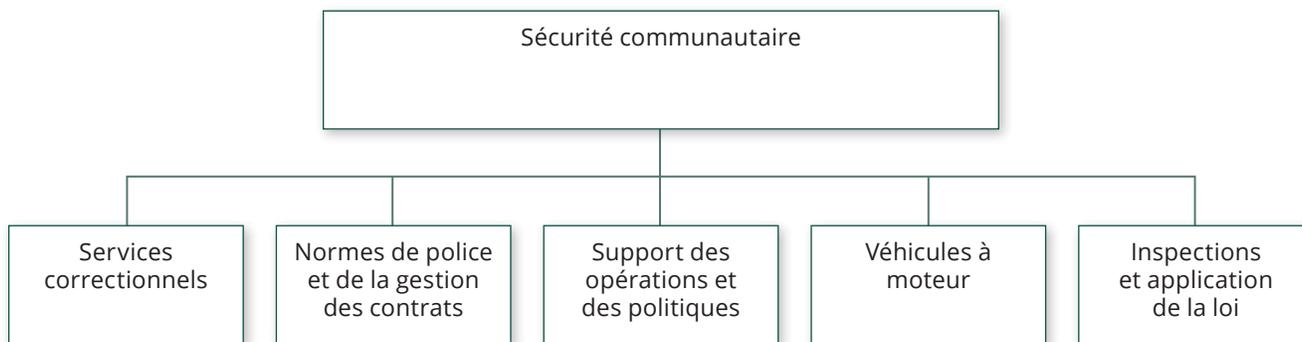
au public et que ces systèmes potentiellement dangereux sont installés par des gens de métier qualifiés titulaires d'une licence ou d'un permis.

La **Direction de la Réglementation des jeux, des alcools et de la sécurité** est l'organisme de réglementation responsable de la délivrance de permis ainsi que de l'inscription et de l'autorisation des personnes qui présentent une demande en vertu de la Loi sur la réglementation des alcools, de la *Loi sur la réglementation des jeux*, de la *Loi sur les détectives privés et les services de sécurité*, de la *Loi sur le film et le vidéo* et de la *Loi sur les licences de brocanteur*. Il s'agit notamment d'assurer la coordination avec les inspecteurs, les enquêteurs, les ministères, les personnes morales, les organismes et les systèmes, tant à l'interne qu'à l'externe. La Direction est responsable de maintenir l'intégrité du jeu au Nouveau-Brunswick au moyen de l'inscription des fournisseurs et de la délivrance d'un permis à tous les employés de l'industrie des jeux de casino. Les services offerts comprennent ce qui suit : renseigner et sensibiliser le public à l'égard des secteurs de programme, recevoir les plaintes, recueillir les faits pertinents et recommander le cas à un inspecteur ou à un organisme pour qu'une enquête plus poussée soit menée au besoin.

Faits saillants

- ♦ Des plans de continuité des activités et de rétablissement/résilience ont été élaborés et continuent d'être mis à jour et adaptés pour le Ministère.
- ♦ Le personnel des services essentiels a été équipé pour faire du télétravail en se faisant attribuer des solutions mobiles comme un ordinateur portatif, des tablettes et un VPN.
- ♦ La *Loi sur la réglementation des alcools* a été modifiée pour donner plus de souplesse aux clients et aux entreprises par rapport à la vente d'alcool avec les services de mets à emporter et de livraison de nourriture.

DIVISION DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE



La **Division de la sécurité communautaire** est chargée de la réglementation et de la prestation des programmes et des services qui contribuent à assurer la sécurité de la société en coordonnant les efforts de prévention de la criminalité dans la province, en fournissant des services aux contrevenants en établissement et en milieu communautaire, en fournissant des services aux victimes d'actes criminels, d'inspection et d'application de la loi qui rendent nos routes, nos collectivités et nos sentiers hors route plus sécuritaires, en assurant la surveillance du système des permis de conduire et du processus d'immatriculation et d'inspection des véhicules à moteur, en fournissant des services de permis d'armes à feu aux particuliers et aux entreprises, l'inspection des champs de tir ainsi qu'en accordant l'autorisation de leurs opérations, l'administration des normes policières et les contrats de services de police de la province, et les enquêtes sur tous les décès soudains et inattendus afin de prévenir les décès dus à des causes non naturelles. Le soutien et l'administration sûre et impartiale de la justice, la division veille à la sécurité dans tous les tribunaux, à la sécurité des détenus, à la gestion des jurys, à la signification des documents et à l'exécution des ordonnances judiciaires. La division fournit un support de qualité, des avis ainsi que des conseils dans les domaines législatifs, réglementaires et d'analyse juridique.

La **Direction des services correctionnels** offre des services de garde en milieu fermé au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick du Ministère, situé à Miramichi. Pour les jeunes qui ont des démêlés avec la justice, la garde en milieu fermé est utilisée en dernier recours, lorsque les tribunaux jugent que les sanctions communautaires et la garde en milieu ouvert ne sont pas appropriées. La Direction est également responsable de fournir des établissements correctionnels pour les contrevenants adultes condamnés à être incarcérés durant deux ans moins un jour et pour les personnes accusées qui sont jugées dangereuses ou qui présentent un risque sur le plan de la sécurité pendant qu'elles attendent leur procès ou l'audience d'immigration.

La **Direction des services communautaires** est responsable de la prévention et de la réduction de la criminalité et de la victimisation ainsi que d'assurer la sécurité des collectivités en fournissant des programmes communautaires efficaces pour les jeunes et les adultes qui ont des démêlés avec la justice. La Direction élabore et promeut des politiques, des normes, des ententes et des partenariats de collaboration provinciaux qui favorisent des approches de prévention factuelles partout au Nouveau-Brunswick. Par l'entremise de ses bureaux régionaux, la Direction offre des programmes de déjudiciarisation pour les adolescents et les adultes, de la coordination d'approches de justice réparatrice, des services de gestion de cas de réhabilitation ainsi que des services d'intervention auprès des adultes et des adolescents condamnés à une forme de surveillance correctionnelle dans la collectivité. Elle assure le placement sous garde des jeunes selon un modèle d'intervention fondé sur un continuum de soins qui tient compte des risques et des besoins de la jeune personne. La Direction administre également des programmes et soutient des services destinés à aider les victimes d'actes criminels qui viennent à l'attention du système de justice pénale.

La **Direction de la prévention de la criminalité** est responsable de la prévention et de la réduction de la criminalité et de la victimisation. Elle assure la sécurité des collectivités en favorisant la mise sur pied de partenariats de collaboration avec des intervenants du milieu de la justice, de la santé, des services sociaux et de la collectivité. De plus, elle se charge de l'élaboration et de la promotion d'approches de prévention factuelles et rentables dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. La Direction s'occupe de coordonner la recherche, la planification, la mise en œuvre, l'évaluation et la viabilité d'améliorations aux politiques et aux pratiques de prévention de la criminalité du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire de la Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick.

La **Direction des services des shérifs** est responsable de la sécurité dans tous les palais de justice (conformément à la *Loi sur la sécurité dans les tribunaux*), de la sécurité des détenus (transport, escorte et supervision de la détention), de la gestion des jurys, de la signification des documents et de l'exécution des ordonnances du tribunal (saisie et vente, expulsions et mandats d'arrestation). Les Services des shérifs assument également les fonctions d'agent de la paix prescrites par plus de 80 lois fédérales et provinciales.

La **Direction des véhicules à moteur** assure la surveillance des normes de sécurité liées à l'immatriculation des véhicules à moteur, fournit des précisions stratégiques et législatives au sujet de l'immatriculation des véhicules et s'occupe de la délivrance des permis de concessionnaires de véhicules, de l'administration d'un programme obligatoire d'inspection des véhicules à moteur à l'aide de postes de vérification et de l'administration du Plan international d'immatriculation, qui comporte l'immatriculation interterritoriale des véhicules utilitaires. Ce programme favorise la sécurité routière en vérifiant les habiletés des apprentis conducteurs, en délivrant des permis de conduire et des cartes d'identité, en surveillant le comportement des conducteurs et en pénalisant les conducteurs et les transporteurs non sécuritaires. La Direction administre également des programmes d'éducation et d'utilisation d'antidémarrageurs avec éthylomètre pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies, qui sont financés par ces conducteurs.

La **Direction du support des opérations** et des politiques a la responsabilité d'aider le Ministère, la haute direction, les autres directions et les équipes de programme à cerner, évaluer et élaborer des programmes, des politiques et des systèmes de gestion de données. La Direction fournit également son savoir-faire et ses conseils pour appuyer l'élaboration des lois et les relations fédérales-provinciales-territoriales. Elle est responsable de l'application de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et de la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé* en ce qui concerne l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Elle veille à ce que le Système d'information sur la clientèle et le Répertoire des contraventions électroniques répondent aux besoins des directions, des équipes de programmes et des utilisateurs.

La **Direction des inspections et de l'application de la loi** est une unité non directe de services de police et d'application des lois chargée de fonctions d'éducation, d'inspection et d'application des lois en vertu des lois provinciales et fédérales. Les agents de la paix qui sont nommés à titre de constables spéciaux et qui œuvrent au sein de la Direction fournissent des services à l'industrie du transport routier, au secteur forestier, aux chasseurs

et aux pêcheurs, aux adeptes des véhicules hors route, aux automobilistes, aux divers titulaires de licences et de permis et aux Néo-Brunswickois. Des services ayant pour but d'accroître la sécurité publique et de protéger les recettes du gouvernement sont offerts dans les domaines de l'environnement et des ressources naturelles, de la réglementation des alcools, de l'application des lois sur les véhicules utilitaires, des vérifications liées au Code national de sécurité, de l'application des lois sur les véhicules hors route, de l'inspection des véhicules à moteur, de la réglementation des jeux, de la vente du tabac aux mineurs, des enquêtes relatives aux endroits sans fumée, de la sécurité des communautés et des voisinages, ainsi que de l'inspection, de l'application des lois et des questions liées à la délivrance de licences et de permis ayant trait aux films, aux vidéos et aux jeux vidéo, aux boissons restreintes, au bronzage artificiel, à l'agriculture, à l'aquaculture, à la pêche, aux brocanteurs et à l'industrie des services de sécurité.

Le **Service des coroners** forment un organisme indépendant de responsabilité publique chargé d'enquêter sur les décès. Responsable de l'étude de tous les cas de morts suspectes au Nouveau-Brunswick, le personnel des Services des coroners mène des enquêtes en fonction des exigences des lois ou dans l'intérêt du public et n'a aucun intérêt, quel qu'il soit, quant à l'issue de ces enquêtes. De plus, son personnel administre le Comité d'examen des décès d'enfants et le Comité d'examen de la mortalité liée à la violence familiale.

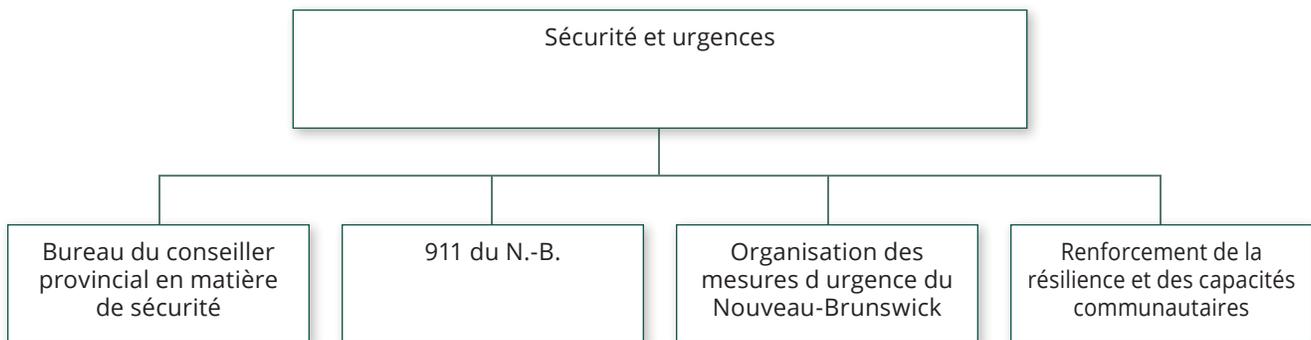
La **Direction des normes de police et de la gestion des contrats** contribue à faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille en prévenant et en réduisant la criminalité et la victimisation grâce à la coordination de services de police efficaces et de programmes fondés sur des éléments probants. La Direction est chargée des principaux secteurs suivants : l'établissement et la promotion de politiques provinciales, de standards, d'ententes ainsi que la collaboration entre partenariats afin de garantir des services de police constants et normalisés dans tout le Nouveau-Brunswick; et la supervision des services de gestion des contrats et le soutien de la prestation des services de la GRC en vertu de l'Entente sur le service de police provincial ainsi que la gestion des ententes avec les municipalités et les districts de services locaux aux fins de la prestation des services de la GRC.

Le **Bureau provincial des armes à feu** favorise la sécurité des collectivités en contrôlant la propriété, l'acquisition, le mouvement et l'utilisation des armes à feu dans la province grâce à l'administration des dispositions législatives fédérales sur les armes à feu.

Faits saillants

- ♦ Des agents de la paix avec la Division ont assuré la sécurité aux frontières terrestres, maritimes et aériennes, appliquant l'arrêté obligatoire d'urgence et faisant le contrôle des visiteurs potentiels dans la province.
- ♦ L'intervention coordonnée de la communauté à la violence conjugale et la violence entre partenaires intimes a été étendue à plus d'endroits à travers le Nouveau-Brunswick.
- ♦ Le projet de loi intitulé « *Loi sur la déclaration obligatoire des blessures par balle et par arme blanche* » a été déposé pour obliger les hôpitaux à signaler à la police toute blessure de ce genre et à prévenir d'autres actes de violence.

DIVISION DE LA SÉCURITÉ ET URGENCES



La **Division des initiatives en matière de sécurité et d'urgence** est chargée d'assurer la coordination entre les différents paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'améliorer les capacités en matière de prévention, de préparation et d'intervention au Nouveau-Brunswick en cas d'événements délibérés, accidentels ou naturels, y compris les services 911, les programmes de gestion des situations d'urgence et de rétablissement, la sécurité et les infrastructures essentielles.

Le **Bureau du conseiller provincial en matière de sécurité** fournit des conseils et des services en matière de sécurité relativement aux services, aux réseaux, aux installations, aux actifs et aux personnes de grande importance à risque élevé qui sont essentiels à la sécurité, à la sûreté et à l'économie du Nouveau-Brunswick dans les secteurs public et privé. Elle vise à canaliser les efforts dans différents paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'améliorer les capacités en matière de prévention, de préparation et d'intervention au Nouveau-Brunswick en cas d'événements délibérés, accidentels ou naturels.

Le **911 du N.-B.** travaille en collaboration avec ses partenaires du domaine des télécommunications et les intervenants d'urgence afin de gérer de façon efficace et efficiente les services d'intervention en cas d'urgence 911 dans l'ensemble de la province. Le Bureau élabore, met en œuvre et applique des normes, des politiques et des procédures opérationnelles pour assurer la qualité des services et des interventions lors de toutes les urgences

lorsque des appels 911 sont reçus dans l'un des six centres de prise d'appels pour la sécurité du public du service 911 situés un peu partout au Nouveau-Brunswick.

L'**Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU N.-B.)** favorise l'élaboration à tous les paliers de gouvernement de programmes d'urgence qui englobent la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. L'organisation dirige la coordination des opérations d'urgence provinciales, fournit des ressources aux collectivités, aux municipalités et aux commissions de services régionaux et encourage l'adoption d'une approche coopérative et harmonisée des opérations afin de faciliter le partage des ressources et de l'information.

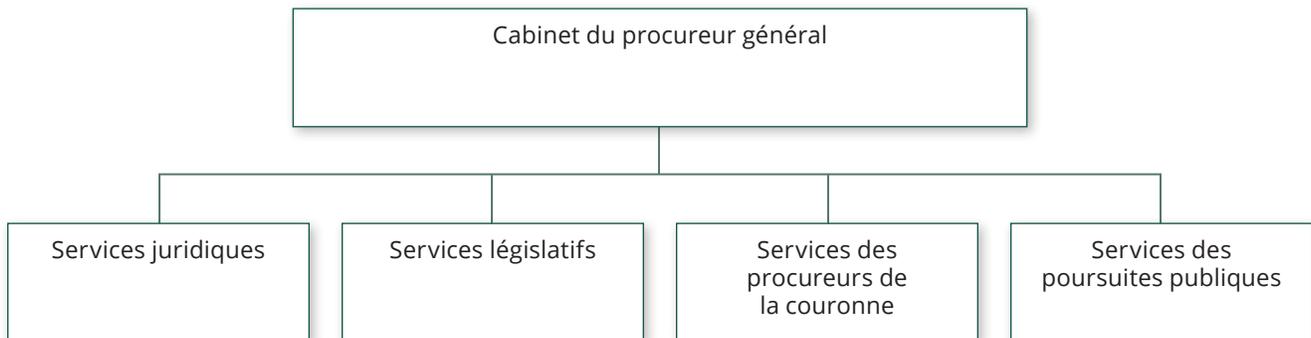
La **direction de la résilience et des capacités communautaires** est responsable de la coordination entre les efforts du gouvernement et de ceux de la communauté afin de se rétablir des impacts de COVID-19 et de renforcer la résilience face aux catastrophes et crises futures. Cet objectif sera atteint par une approche holistique, augmentant la collaboration pour améliorer les mesures clés de la résilience et des capacités communautaires.

Faits saillants

- ♦ L'entrepôt de fournitures d'urgence et d'EPI en réponse à la pandémie de l'OMU-NB a traité 652 commandes à l'intention de 31 ministères, partenaires et organismes extérieurs à travers la province. Grâce à une telle opération, les travailleurs du gouvernement, les travailleurs des soins de longue durée auprès des aînés, les agents chargés de l'application de la loi, les services d'incendie et les Premières Nations ont pu être sécuritaires et continuer de fonctionner.

- ♦ L'OMU-NB a coordonné des exercices de réponse à la pandémie durant six jours avec plus de 700 participants de tous les secteurs afin de se préparer à vivre avec la COVID19 durant l'automne et l'hiver.
- ♦ Douze équipes régionales de planification de la résilience ont mené une évaluation initiale des répercussions de la pandémie dans leurs communautés et ont cerné les préoccupations prioritaires, soumettant 12 plans à l'état d'ébauche ou final.

CABINET DU PROCUREUR GENERAL



Le **Cabinet du procureur général** appuie l'administration impartiale de la justice afin de permettre au procureur général de s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles en matière d'application du droit criminel, de fourniture d'avis juridiques et de représentation de la Couronne dans toutes les affaires civiles et constitutionnelles, ainsi que de rédaction des lois et des règlements.

La **Direction des services juridiques** fournit des services juridiques professionnels aux ministères et organismes gouvernementaux dans les domaines du droit du travail et du droit administratif, du droit constitutionnel, du droit des affaires, des sociétés et des biens, du contentieux, et fournit des avis juridiques sur les questions et les dossiers relatifs aux activités continues du gouvernement.

La **Direction des services législatifs** fournissent un service centralisé de rédaction des lois dans les deux langues officielles, visant l'ensemble des lois et règlements publics, à tous les ministères et organismes gouvernementaux; ils fournissent des conseils sur les questions législatives au Conseil exécutif; ils s'acquittent des responsabilités confiées au registraire des règlements en vertu de la *Loi sur les règlements*; ils fournissent des avis juridiques sur le programme du Cabinet; et ils s'acquittent des responsabilités confiées à l'Imprimeur de la Reine en vertu de la *Loi sur l'Imprimeur de la Reine*.

La **Direction des services des procureurs de la Couronne** à la famille fournit des services juridiques professionnels, notamment des services de gestion des litiges et des avis

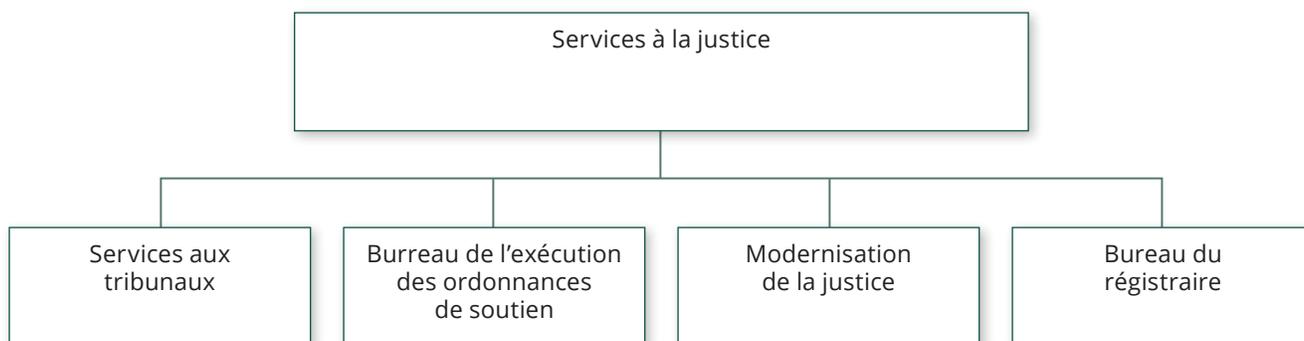
juridiques, au ministère du Développement social et au directeur de l'exécution des ordonnances de soutien en matière de droits de la famille, et elle agit comme remplaçant et agent du procureur général en vertu de certaines lois fédérales et provinciales et des traités internationaux dans les domaines du droit de la famille et des volets civils des enlèvements d'enfants d'envergure internationale.

La **Direction des services des poursuites publiques** veille à ce que les lois adoptées pour la protection de tous les citoyens soient respectées et appliquées en fournissant des services de poursuites indépendants, efficaces et impartiaux. Les procureurs de la Couronne exercent, en décidant de continuer une poursuite ou d'y mettre fin, une large discrétion dans l'intérêt public.

Faits saillants

- ♦ Les Services des procureurs de la Couronne à la famille ont maintenu tous les services et ont traité une augmentation sans précédent d'affaires en protection de l'enfance durant la pandémie de COVID-19.

DIVISION DES SERVICES À LA JUSTICE



La **Division des Services à la justice** offrir au public un système judiciaire transparent et impartial ainsi que des services d'aide juridique, des services administratifs, des services de sécurité et des services opérationnels tout en appuyant la magistrature dans l'exécution de son mandat de fournir un accès rapide à la justice.

La **Direction des Services aux tribunaux** appuie le fonctionnement de l'appareil judiciaire du Nouveau-Brunswick dans 12 emplacements géographiques (Cour du Banc de la Reine, Cour des petites créances, Cour des successions, Division de la faillite et de l'insolvabilité, Cour provinciale et Tribunal pour adolescents) en offrant des services de préposés aux tribunaux, de production d'ordonnances, de gestion des dossiers et de greffe, ainsi que d'autres services administratifs à l'appui du système judiciaire et du public. La Direction est également responsable de la mise en œuvre d'initiatives spécialisées, notamment le tribunal du mieux-être, le tribunal des chargés des causes de violence conjugale, la gestion des dossiers de droit de la famille, le centre d'information sur le droit de la famille, le tribunal de la santé mentale, l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes, et le responsable du système du triage pour la gestion des causes.

La **Direction Modernisation de la justice** fournit des cadres stratégiques et opérationnels ainsi que des services en appui aux processus technologiques et fonctionnels inhérents à la prestation des programmes et services actuels et futurs gérés par la Direction, et est responsable des systèmes de technologie de l'information utilisés par la Direction, dans les tribunaux et en arrière-plan, évalue les répercussions des modifications législatives et des changements apportés aux politiques et en planifie l'intégration, établit et surveille les normes de niveaux de service, y compris la préparation de manuels de procédures et de programmes de formation, assure les services d'analyse et de veille stratégique, assure la surveillance des programmes et des services spécialisés et fournit des services de soutien à la Direction.

Le **Bureau de l'exécution des ordonnances** de soutien veille à l'application des dispositions de soutien familial (prestations de soutien au conjoint et aux enfants) des ordonnances des tribunaux et des ententes judiciaires conformément à la *Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien* et à la *Loi sur le divorce* au moyen de mesures progressives d'application de la loi visant à la conformité aux décisions. Les mesures d'application peuvent comprendre la saisie du salaire, le signalement du payeur défaillant aux agences d'évaluation du crédit, la révocation ou le refus du passeport et, dans certains cas, la suspension du permis de conduire du payeur.

Le **Bureau du registraire** soutient la Cour d'appel et sa magistrature en fournissant des directives au public et aux avocats relativement aux règles de procédure et en offrant des services de production d'ordonnances et de jugements ainsi que de gestion des dossiers et d'autres services administratifs, y compris la tenue d'audiences conformément à la loi et aux règles de procédures. Le Bureau tient un registre de l'ensemble des faillites et des divorces au Nouveau-Brunswick, il traite les demandes intergouvernementales d'établissement ou de modification d'ordonnances de soutien familial et il s'occupe de tous les dossiers d'adoption au Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

- ♦ Les activités judiciaires ont été réinstallées dans certaines communautés et l'utilisation de technologie, comme les vidéoconférences, a augmenté pour assurer un accès continu et sécuritaire à la justice durant la pandémie.
- ♦ La première sélection d'un jury complet durant la pandémie s'est faite à Fredericton et s'est traduite par une plus grande efficacité, l'évitement de coûts importants et une amélioration de la mesurabilité dans tout le processus.
- ♦ Les Services juridiques ont assuré des conseils et une représentation juridiques en temps opportun quant à un grand nombre d'affaires urgentes et délicates.

Information financière

TABLEAU 1: DÉPENSES AU COMPTE ORDINAIRE – ÉTAT DE LA SITUATION PAR POSTE PRIMAIRE

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021

	Budget principal	Transferts de crédits	Budget final	Montants reels	Écart (moins) plus
Services personnels	121 306 300	18 512 100	139 818 400	137 973 400	(1 845 000)
Autres services	115 981 200	9 745 800	125 727 000	128 682 900	2 955 900
Fournitures et approvisionnement	3 853 400	16 672 400	20 525 800	18 298 400	(2 227 400)
Biens et matériel	282 200	111 500	393 700	1 897 800	1 504 100
Contributions et subventions	11 486 800	294 200	11 781 000	11 693 700	(87 300)
Frais de la dette et autres frais	39 069 500	-	39 069 500	41 422 400	2 352 900
Contre-recouvrements	(5 075 400)	-	(5 075 400)	(6 845 700)	(1 770 300)
Total	286 904 000	45 336 000	332 240 000	333 122 900	882 900

Les dépenses réelles ont dépassé de 0,9 M\$ les prévisions budgétaires, ce qui était surtout attribuable aux dépenses liées à la COVID. Les coûts supplémentaires ont compris la dotation en personnel pour la sécurité et le contrôle frontalier, l'établissement de l'équipe de réponse à la COVID, l'achat d'équipement de protection individuelle et les coûts associés à la conformité aux protocoles relatifs à la COVID dans les établissements de JSP.

TABLEAU 2: DÉPENSES AU COMPTE ORDINAIRE – ÉTAT DE LA SITUATION PAR PROGRAMME

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021

	Budget principal	Transferts de crédits	Budget final	Montants réels	Écart (moins) plus
Sécurité technique et Services généraux	16 322 000	91 300	16 413 300	15 753 500	(659 800)
Sécurité communautaire	170 864 000	17 771 000	188 635 000	192 783 200	4 148 200
Cabinet du procureur général	20 302 000	488 800	20 790 800	21 245 900	455 100
Services juridiques	25 859 000	1 593 900	27 452 900	27 056 500	(396 400)
Aide juridique	10 358 000	371 800	10 729 800	10 712 600	(17 200)
Sécurité et urgences	43 199 000	25 019 200	68 218 200	65 571 200	(2 647 000)
Total	286 904 000	45 336 000	332 240 000	333 122 900	882 900

Les dépenses réelles ont dépassé le budget de 0,9 M\$, ce qui était principalement attribuable aux coûts liés à la COVID-19, en particulier dans les secteurs du contrôle frontalier et de la sécurité à la Direction de la sécurité communautaire, ainsi qu'à l'achat et à la gestion d'équipement de protection individuelle à JSP.

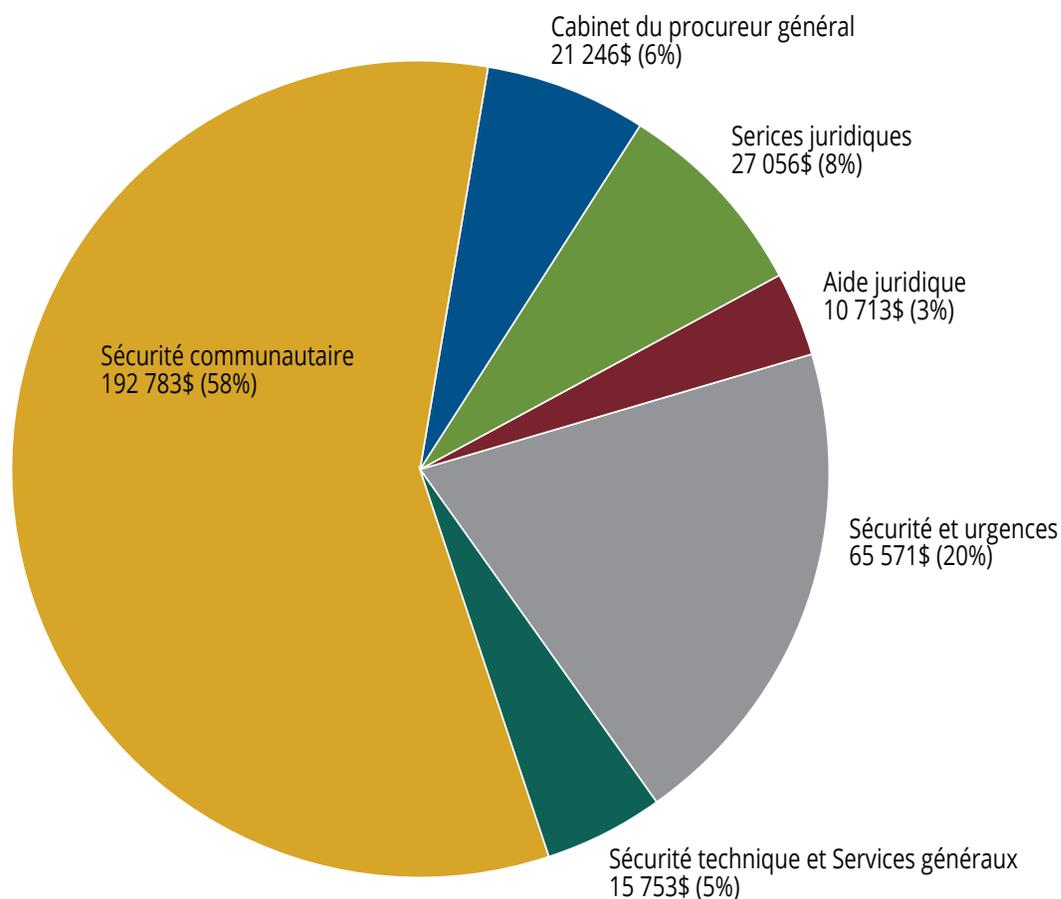


TABLEAU 3: RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE – ÉTAT DE LA SITUATION PAR SOURCE

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021

	Budget	Montants réels	Écart (moins) plus
Autres taxes	3 600 000	4 919 200	1 319 200
Produits de placements	59 000	53 000	(6 000)
Licences et permis	148 425 000	149 974 600	1 549 600
Ventes de biens et services	28 619 000	28 777 200	158 200
Amendes et intérêts de pénalités	6 332 000	7 490 000	1 158 000
Recettes diverses	330 000	271 700	(58 300)
Subventions conditionnelles – Canada	37 153 000	38 195 900	1 042 900
Total	224 518 000	229 681 600	5 163 600

Les dépenses réelles ont dépassé les montants prévus au budget de 5,2 M\$. Cela était partiellement attribuable aux augmentations de volume dans la contribution provinciale pour la prévention des incendies, ainsi qu'à l'introduction de la solution de contravention électronique qui a entraîné le recouvrement d'un montant plus élevé d'amendes liées aux véhicules à moteur. Les recettes constatées pour les événements qui satisfont aux critères du programme d'aide financière en cas de catastrophe ont été plus élevées que prévu également.

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la Loi sur la Fonction publique, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation en personnel de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation en personnel pour l'exercice 2020-2021 du ministère de la Justice et sécurité publique.

Le Ministère a lancé 91 concours, soit 52 concours publics et 39 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Disposition de la Loi sur la Fonction publique	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none">- un degré élevé d'expertise et de formation,- un degré élevé de compétences techniques,- une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	2
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Ce programme offre aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	1
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Ces employés permanents font partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, nommément le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du GNB facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (régies régionales de la santé) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)(c)	22
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Aucune plainte alléguant du favoritisme n'a été déposée au sous-ministre de la Sécurité publique en vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'Ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

No du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Sommaire des changements
14	Loi modifiant la <i>Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages</i> Bill-14.pdf (gnb.ca)	Le 18 juin 2020	Les modifications ont porté sur les disparités entre la loi fédérale et la loi provinciale créées par la légalisation du cannabis et a autorisé la tenue de procédures judiciaires civiles en vertu de la <i>Loi sur la sécurité des communautés et des voisinages</i> .
15	<i>Loi concernant l'amélioration de la sécurité des véhicules hors route</i> Bill-15.pdf (gnb.ca)	Le 18 juin 2020	Les modifications à la <i>Loi sur les véhicules hors route</i> ont amélioré les mesures d'exécution et la sécurité des véhicules hors route.
33	<i>Loi concernant la sécurité à l'Assemblée législative</i> Bill-33.pdf (gnb.ca)	Le 18 juin 2020	Les modifications à la <i>Loi sur l'Assemblée législative</i> et à la <i>Loi sur les shérifs</i> se sont traduites par la fourniture de services de sécurité cohérents à l'intérieur de l'édifice de l'Assemblée législative et ont simplifié le processus de nomination des shérifs et des shérifs adjoints.
41	<i>Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence</i> Bill-41.pdf (gnb.ca)	Le 17 avril 2020	Les modifications à la <i>Loi sur les mesures d'urgence</i> ont autorisé le gouvernement à fournir des services de garderie d'urgence dans les secteurs dans le besoin et le ministre de Justice et de Sécurité publique à la recommandation du procureur général de suspendre l'application des dispositions des périodes de limitation pour le début des procédures et les délais pour prendre des mesures au cours des procédures durant l'état d'urgence et pendant une période maximale de 90 jours après la fin de l'état d'urgence.
42	<i>Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur</i> Bill-42.pdf (gnb.ca)	Le 18 juin 2020	Les modifications à la <i>Loi sur les véhicules à moteur</i> ont permis le renouvellement en ligne des permis de conduire de classe 5. Un permis de conduire de classe 5 autorise son titulaire à conduire certaines catégories de véhicules à moteur (p. ex. voitures particulières, véhicules utilitaires légers) sur les routes du Nouveau-Brunswick.
6	<i>Loi sur le droit de la famille</i> Bill-6.pdf (gnb.ca)	Le 18 décembre 2020	La <i>Loi sur le droit de la famille</i> a remplacé la partie VII de la <i>Loi sur les services à la famille</i> pour fournir un cadre mis à jour afin de déterminer les obligations après la séparation ayant trait aux aliments, aux responsabilités des parents et aux dispositions relatives aux contacts. Le droit de la famille est une responsabilité partagée des gouvernements provinciaux et fédéral. La loi aligne la politique entre les lois fédérales et provinciales pour offrir un plus grand degré d'uniformité à l'intention des Néo-Brunswickois peu importe leur état matrimonial. La nouvelle loi a apporté un certain nombre de changements, y compris remplacer la terminologie désuète, mettre à jour la définition de l'intérêt supérieur de l'enfant, la détermination des facteurs pour mieux régler les situations de violence familiale dans le contexte de la séparation et l'établissement d'un service de soutien provincial aux enfants pour permettre le nouveau calcul des ordonnances alimentaire pour enfants afin de refléter le revenu mis à jour.
7	<i>Loi concernant la Loi sur le droit de la famille</i> Bill-7.pdf (gnb.ca)	Le 18 décembre 2020	La <i>Loi concernant la Loi sur le droit de la famille</i> contient des modifications corrélatives nécessaires à la suite de la proclamation de la <i>Loi sur le droit de la famille</i> . La Loi comprend aussi un certain nombre de modifications qui ne sont pas directement liées à la <i>Loi sur le droit de la famille</i> , mais découlent des modifications à la <i>Loi sur le divorce (Canada)</i> ou de modifications apportées durant les projets législatifs précédents. Seize lois et sept règlements ont été modifiés par cette loi.

N° du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Sommaire des changements
9	<i>Loi sur la déclaration obligatoire des blessures par balle et par arme blanche</i> Bill-9.pdf (gnb.ca)	Le 18 décembre 2020	La nouvelle <i>Loi sur la déclaration obligatoire des blessures par balle et par arme blanche</i> fait qu'il est obligatoire pour les établissements de soins de santé de déclarer de telles blessures à la police pour permettre à celle-ci de prendre les mesures immédiates afin de prévenir plus de violence de blessures ou de décès.
10	<i>Loi modifiant la Loi sur les coroners</i> Bill-10.pdf (gnb.ca)	Le 18 décembre 2020	Les modifications à la <i>Loi sur les coroners</i> : - prévoient l'établissement des comités d'examen des décès d'enfants et des décès liés à la violence familiale; - autorisent le coroner en chef à communiquer l'information à des fins de recherche; - mettent en œuvre les modifications au processus de nomination du coroner.
11	<i>Loi modifiant la Loi sur les conseillers de la Reine et leur préséance</i> Bill-11.pdf (gnb.ca)	Le 18 décembre 2020	Les modifications à la <i>Loi sur les conseillers de la Reine et leur préséance</i> prévoient la révocation automatique des nominations des conseillers de la Reine lorsque les avocats ayant cette distinction sont radiés du Barreau. Ces modifications s'appliquent rétroactivement à ceux qui ont déjà été radiés du Barreau.
12	<i>Loi sur les recours dans le secteur de la construction</i> Bill-12.pdf (gnb.ca)	Le 18 décembre 2020	La <i>Loi sur les recours dans le secteur de la construction</i> est une modernisation complète de la loi ayant trait à la sûreté du paiement dans le secteur de la construction. Elle remplace la <i>Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux</i> et apporte des modifications connexes à la <i>Loi sur les contrats de construction de la Couronne</i> . La loi prévoit une protection à ceux qui fournissent des services ou des matériaux aux projets de construction ayant trait à des biens réels en accordant à de telles personnes certains droits et recours qui leur permettront de recouvrer l'argent qui leur est dû. Parmi ces recours, mentionnons un privilège sur le bien-fonds, l'accès aux fonds retenus par le propriétaire du projet et l'exigence voulant que certains fonds du projet soient détenus en fiducie pour ceux qui contribuent au projet .
13	<i>Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur</i> Bill-13.pdf (gnb.ca)	Le 18 décembre 2020	Des modifications à la <i>Loi sur les véhicules à moteur</i> ont été apportées pour autoriser les services de covoiturage.
14	<i>Loi concernant la Loi sur les procurations durables et la Loi sur les testaments</i> Bill-14.pdf (gnb.ca)	Le 18 décembre 2020	Les modifications à la <i>Loi sur les procurations durables</i> et la <i>Loi sur les testaments</i> autorisent l'attestation des testaments et des procurations durables par moyen de communication électronique jusqu'au 31 décembre 2022.
15	<i>Loi modifiant la Loi sur les notaires</i>	Le 18 décembre 2020	Les modifications à la <i>Loi sur les notaires</i> ont abrogé les dispositions désuètes et clarifié la terminologie. Les modifications suspendent également le statut de notaire d'un avocat si celui-ci est radié, suspendu ou cesse autrement d'être un membre du Barreau et empêchent les membres non praticiens du Barreau de travailler comme notaire si cela implique la pratique du droit.
22	<i>Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools</i> Bill-22.pdf (gnb.ca)	Le 18 décembre 2020	Les modifications à la <i>Loi sur la réglementation des alcools</i> visaient à réduire les obstacles à l'industrie, à moderniser les processus administratifs et à élargir les possibilités de croissance dans le secteur privé.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des changements
Règlement du Nouveau-Brunswick 91-50, Règlement général – <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	Le 2 avril 2020	Des modifications ont été apportées au Règlement 91-50, le Règlement général, pour assujettir les infractions en vertu de la <i>Loi sur les mesures d'urgence</i> à la procédure relative aux billets.
Règlement du Nouveau-Brunswick abrogé 2002-24, <i>Loi sur les opérations électroniques</i>	Le 15 mai 2020	Le <i>Règlement sur l'exclusion</i> en vertu de la <i>Loi sur les opérations électroniques</i> a été abrogé pour autoriser l'utilisation d'opérations électroniques, s'il y a lieu.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2020-43, Règlement général – <i>Loi sur les procurations durables</i>	Le 1er juillet 2020	La <i>Loi sur les procurations durables</i> est entrée en vigueur le 1er juillet 2020. Le Règlement général pris en vertu de la loi établit les exigences en matière de tenue de dossiers pour les avocats et élargit la définition d'institution financière.
Règlement du Nouveau-Brunswick 82-73, Règlement 62 des <i>Règles de procédures – Loi sur l'organisation judiciaire</i> et la <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	Le 4 novembre 2020	Des modifications à la <i>Règle 62 – Appels en matière civile devant la Cour d'appel</i> ont été apportées pour mieux faire correspondre le pouvoir du juge en chef du Nouveau-Brunswick au pouvoir existant en vertu de la <i>Loi sur l'organisation judiciaire</i> et pour corriger la terminologie française.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-23, le règlement sur le droit pour le service d'urgence 911 – <i>Loi sur le service d'urgence 911</i>	Le 1er Janvier 2021	Les modifications au <i>Règlement sur le droit pour le service d'urgence 911</i> augmentent le droit payable par un abonné du service d'urgence 911 du Nouveau-Brunswick.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-2, le règlement général – <i>Loi sur l'administration du Code du bâtiment</i>	Le 1er février 2021	Voici les modifications au Règlement 2021-2, le <i>Règlement général</i> en vertu de la <i>Loi sur l'administration du Code du bâtiment</i> : <ul style="list-style-type: none"> – l'exemption des bâtiments conçus comme hébergement de nuit ayant une superficie totale de moins de 56,08 mètres carrés (625 pieds carrés); – l'exemption des constructions accessoires non conçues comme hébergement de nuit et définition de constructions accessoires; – l'option pour les promoteurs et les constructeurs d'utiliser le Code national du bâtiment de 2010 ou de 2015 jusqu'au 31 décembre 2021. Après le 31 décembre, seule la version de 2015 doit être utilisée.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-3, le règlement du code du bâtiment portant sur la conception sans obstacles – <i>Loi sur l'administration du Code du bâtiment</i>	Le 1er février 2021	Le Règlement 2021-3, le <i>Règlement du Code du bâtiment portant sur la conception sans obstacles</i> en vertu de la <i>Loi sur l'administration du Code du bâtiment</i> a remplacé toutes les dispositions du Règlement 2011-61 en vertu de la <i>Loi sur l'urbanisme</i> . Il prévoit notamment l'exigence dans les habitations d'avoir plusieurs suites pour prévoir une unité sans obstacles pour chaque tranche de 20 unités et une meilleure cohérence quant au nombre de places de stationnement réservées aux personnes ayant un handicap physique.
Règlement du Nouveau-Brunswick 82-73, Règles 19.01, 72, 73 et 81 of the <i>Règles de procédures – Loi sur l'organisation judiciaire</i> et la <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	Le 1er mars 2021	Les modifications au Règlement 82-73, à la règle 19.01, règle 72, à la règle 73 et à la règle 81 des <i>Règles de procédures – Loi sur l'organisation judiciaire</i> ont mis à jour la terminologie, créé et mis à jour des formulaires et établi des processus pour cadrer avec les modifications législatives à la <i>Loi sur le divorce</i> (Canada) et la <i>Loi sur le droit de la famille</i> .
Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-18, la regulation Générale – <i>Loi sur le droit de la famille</i>	Le 1er mars 2021	La nouvelle <i>Loi sur le droit de la famille</i> prévoit un cadre mis à jour pour déterminer les obligations après la séparation ayant trait aux responsabilités des parents, aux dispositions relatives aux contacts et aux obligations en matière d'aliments. En raison de la nouvelle loi, il fallait apporter des modifications réglementaires. Le nouveau <i>Règlement général</i> pris en vertu de la <i>Loi sur le droit de la famille</i> énonce les procédures et les formulaires qui seront utilisés en vertu de la <i>Loi sur le droit de la famille</i> . Le Règlement consiste principalement à prescrire les renseignements requis pour les avis de déménagement et la formation et le contenu des accords impliquant le paiement d'aliments pour une personne à charge qui sont déposés auprès du tribunal.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des changements
Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-19, le règlement établissant les lignes directrices sur les aliments pour enfant – <i>Loi sur le droit de la famille</i>	Le 1er mars 2021	La nouvelle <i>Loi sur le droit de la famille</i> prévoit un cadre mis à jour pour déterminer les obligations après la séparation ayant trait aux responsabilités des parents, aux dispositions relatives aux contacts et aux obligations en matière d'aliments. En raison de la nouvelle loi, il fallait apporter des modifications réglementaires. Le <i>Règlement établissant les lignes directrices sur les aliments pour enfant</i> en vertu de la <i>Loi sur les services à la famille</i> adopte les lignes directrices fédérales et remplace le Règlement 98-27.
Règlement du Nouveau-Brunswick 84-270, le <i>Règlement sur les conseillers de la Reine - Loi sur les conseillers de la Reine et leur préséance</i>	Le 17 mars 2021	Les modifications au <i>Règlement sur les conseillers de la Reine</i> ont mis à jour la terminologie.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-56, le <i>règlement général - Loi sur le curateur public</i>	Le 30 mars 2021	Les modifications au Règlement général en vertu de la <i>Loi sur le curateur public</i> ont mis à jour le barème et les droits, honoraires ou frais imposés pour les services accomplis.

Les lois et règlements relevant du ministère de la Sécurité publique sont accessibles à partir du lien suivant : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=22>

Résumé des activités liées aux langues officielles

INTRODUCTION

Dans le plan d'action ministériel qu'il a présenté aux Affaires intergouvernementales, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a élaboré des moyens stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activité (axes) énoncés dans le plan en matière de langues officielles, <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/iga-aig/pdf/Plansurleslanguesofficielleslebilinguismeofficielunevaleurfondamentale.pdf>

AXE 1

S'assurer que les citoyens du Nouveau-Brunswick aient accès à un service de qualité, en français ou en anglais, partout dans la province:

- La politique sur la langue de service a été passée en revue avec les employés dans le cadre de leur réunion annuelle de planification des tâches.
- La correspondance relative aux différents services rendus à la population se fait dans la langue choisie du client.
- Afin d'améliorer la qualité des services offerts par l'ensemble des employés de la direction de l'inspection et de l'application de la loi au Nouveau-Brunswick les mesures d'assurance qualité suivantes ont été mises en place :
 - Diffusion de communications expliquant les politiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de langues officielles
 - Des documents de référence et des outils langagiers sous forme de politiques, et de cartes ont été rendu disponibles.
 - L'ajout de personnel bilingue aux points de contrôle du nord de la province afin de mieux répondre aux besoins liés à l'état d'urgence.
 - Des séances d'information ont été développées et diffusées pour souligner l'importance de respecter la langue de choix des clients.
- Un autre exemple de l'amélioration continue de la qualité des services offerts partout dans la province à nos clients a été réalisé avec la direction des véhicules à moteur. Ils ont collaboré avec le fournisseur de service Alcolock afin que les obligations linguistiques soient respectées et que les guides, la documentation, l'appareillage soient rendus disponible sans délais, en français et en anglais.

AXE 2

Un environnement et un climat qui encouragent, pour tous les employés, l'utilisation de la langue officielle de leur choix au milieu de travail:

- Toutes les lettres d'offres de postes, de nomination et d'embauche contiennent une section réponse où les candidats et les employés doivent indiquer leur langue préférée pour la communication écrite et orale.
- 88% des employés embauchés en 2020-2021 ont complétés les modules obligatoires de formation sur la langue de service et la langue de travail et ce, dans la conjoncture de la pandémie mondiale de Covid-19. (Ce résultat a été atteint au 31 mars 2021, depuis des rappels ont été effectués afin d'assurer la complétion des modules).
- Les gestionnaires sont encouragés à tenir les rencontres et les réunions dans les deux langues officielles avec l'ensemble de leur personnel.
- La totalité des communiqués et des mémos officiels transmis par la haute direction à tous les employés est transmises dans les deux langues.
- Les gestionnaires effectuent les évaluations de rendement et de performance dans la langue de choix de l'employé. Cela assure une saine gestion du rendement du personnel et garantit que chaque employé comprend bien ce qui est attendu de lui dans sa prestation de travail.
- Dès l'embauche, les employés doivent choisir la langue dans laquelle ils souhaitent que leur ordinateur et leur équipement informatique (clavier, etc.) soient installés.
- La formation spécifique à la tâche est offerte dans les deux langues officielles.
- Tous les employés qui le désirent sont soutenus par leur équipes de gestion respectives et encouragés à s'exprimer dans leur langue seconde s'ils désirent se pratiquer.

AXE 3

Quels furent les moyens stratégiques entrepris par votre ministère afin d'assurer que les nouveaux programmes et les nouvelles politiques du gouvernement de même que les programmes et politiques qui ont été révisés, tiennent compte de la réalité des communautés de langues officielles de la province (promotion des langues officielles)?

- JSP en collaboration avec le ministère de la santé a mis sur pied le tableau de bord de la Covid-19, disponible en temps réel dans les deux langues officielles. Les données essentielles entourant le nombre de cas, les taux de vaccination, etc. sont rendues disponibles à tous les Néo-Brunswickois en continu.
- Les alertes d'urgence provenant du ministère sont communiquées à la population du Nouveau-Brunswick dans les deux langues officielles via différents réseaux sociaux, la radio, les stations de télévision et de dispositifs sans-fils compatibles avec le Système national d'alerte au public.

AXE 4

S'assurer que tous les employés de votre ministère / agence aient une bonne connaissance et compréhension de la *Loi sur les langues officielles*, des politiques et des règlements pertinents, de même que des obligations de la province en matière de langues officielles:

- Dans la tourmente de la pandémie de Covid-19, nous avons noté une recrudescence du nombre de plaintes liés aux langues officielles, cependant le JSP a su profiter de l'occasion pour éduquer, informer et sensibiliser les différents intervenants touchés par les plaintes à l'importance de la compréhension de la Loi, des politiques et des règlements en la matière.

CONCLUSION:

Malgré une augmentation du nombre de plaintes liées aux langues officielles, notre organisation a su mettre en place des mesures correctives efficaces, qui ont permis d'améliorer la qualité du service dans la langue de choix du client. La direction des ressources humaines a su, avec la collaboration des coordonnatrices aux langues officielles, des directeurs responsables des équipes ayant reçus des plaintes, déployer des efforts exceptionnels pour corriger les problématiques soulevées. Le ministère continu de promouvoir la formation en langue seconde et est fier d'avoir 7 employés inscrits aux différents programmes (de base, perfectionnement, maintenance et tutorat) de formation en langue seconde.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Section 1

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations		Mesures prises
	Total	Adoptées	
<p><i>Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes</i>, volume 1, chapitre 3. Avis au ministère de la Sécurité publique, en consultation avec le ministère de la Santé, d'élaborer des solutions complètes aux recommandations du rapport. Cela comprend la responsabilité des services de santé, y compris les services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux. Cela inclurait également la collaboration, le partage de données entre les ministères pour cerner les besoins des établissements, l'élaboration de plans de traitement et de prestation de services, les outils de dépistage, la formation du personnel et l'intégration des pratiques exemplaires en ce qui a trait à la prise en charge des détenus.</p> <p>https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V1/Chap3e.pdf</p>	14	14	Les deux ministères formeront un comité de travail composé de représentants des deux ministères, et des régies régionales de la santé. Le comité de travail doit élaborer des solutions complètes répondant aux recommandations du rapport.

Section 2

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
<p>Surveillance des jeux à des fins de charité, 2016 Volume 1</p> <p>– Recommandé que le ministère de la Sécurité publique élabore un processus normalisé et mette en place des procédures connexes pour évaluer l'admissibilité initiale et continue des associations de foires agricoles pour une licence en vertu de la politique sur les loteries et les jeux à des fins de charité.</p> <p>https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V1/agrepf.pdf (page 83)</p>	1	1
<p>Application de la loi contre les TLV, 2015 Volume 3</p> <p>– Recommandé que le ministère de la Sécurité publique surveille plus activement et applique la loi en vue de réduire ou d'éliminer les TLV non autorisés. Cela pourrait inclure l'établissement de cibles mesurables et l'évaluation des résultats par rapport à des objectifs énoncés pour réduire ou éliminer l'existence de TLV non autorisés https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Agrepf.pdf (page 109)</p>	1	1
<p>Réclamations pour les inondations de 2008, 2015 Volume 3</p> <p>– Recommandé que le ministère de la Sécurité publique s'engage à compléter toutes les demandes en suspens dès que possible afin d'assurer la réception en temps opportun du financement provenant du gouvernement fédéral. http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Agrepf.pdf (page 151)</p>	1	1
<p>Comptabilisation et la documentation des estimations, 2014 Volume 1</p> <p>– Préoccupations relatives à la comptabilisation et à la documentation des estimations https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2014V1/Agrepf.pdf (page 82)</p>	1	1

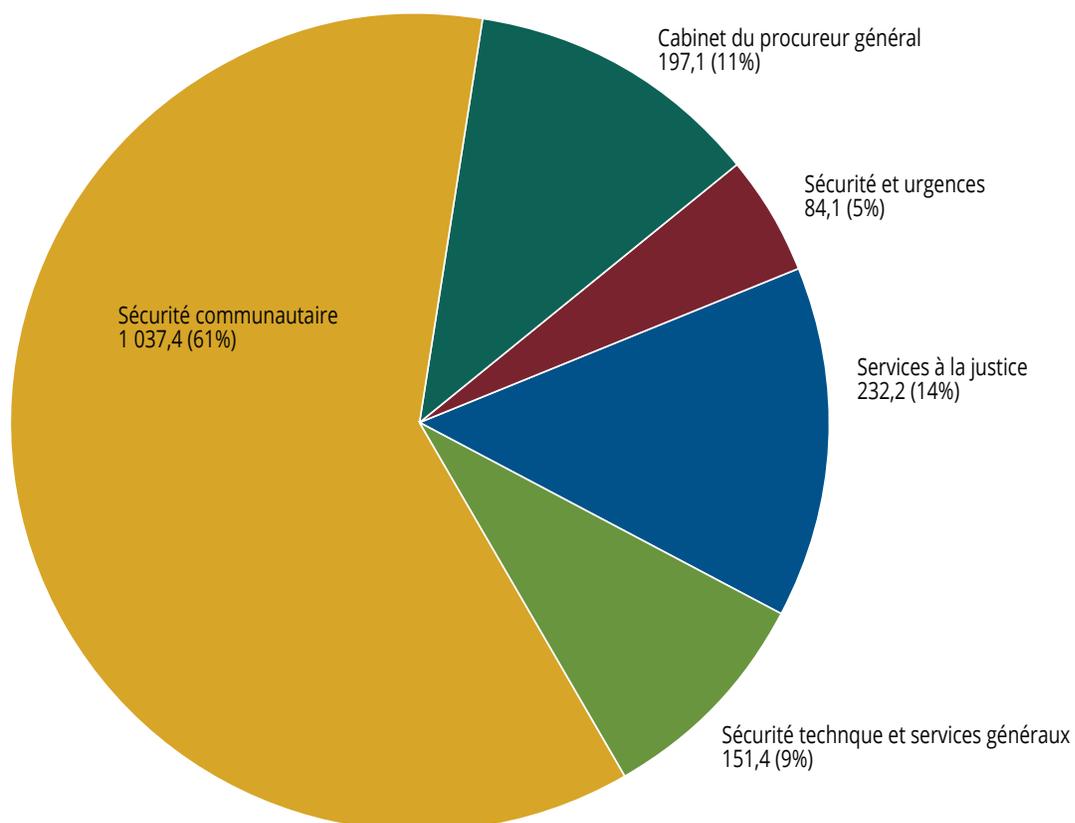
Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un surveillant ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère de la Sécurité publique n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice financier 2020-2021.

Annexe A : Données relatives aux ressources humaines

Sommaire du personnel à des postes permanents et temporaires 1		
Type	2020-2021	2019-2020
Postes permanent	1 531,3	1 485,2
Postes temporaires	170,8	173,2
Total	1 702,2	1 658,4

1 Ne comprends pas les employés occasionnels



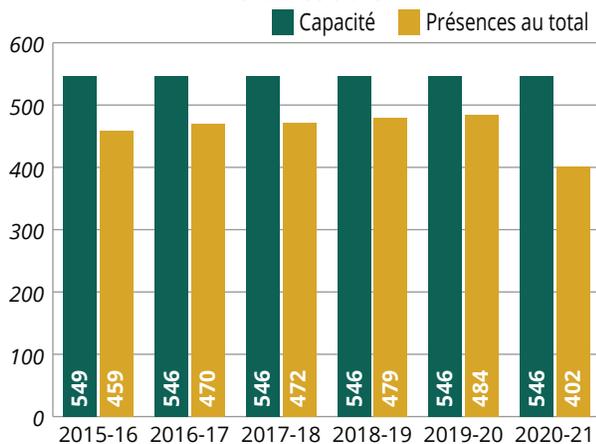
Annexe B : Renseignements statistiques

Sécurité technique et services généraux	2019-2020	2020-2021
Réglementation des jeux		
Licences d'alcool	2 372	2 115
Permis d'alcool	1 272	60
Licences de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	1 422	622
Permis de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	1 012	312
Licences de distribution de films et de vidéos	360	311
Licences de détectives privés et de services de sécurité	1 922	1 959
Licences de brocanteurs	100	95
Licences de fabricants	107	113
Enregistrement des employés et des fournisseurs dans l'industrie du jeu	615	525
Enregistrement des maîtres de lieux d'exploitation d'appareils de jeu	214	197
Bureau du prévôt des incendies		
Incendies signalés	2 739	3 831
Interventions non liées à des incendies	21 068	17 677
Enquêtes menées sur des incendies par les prévôts régionaux des incendies	163	148
Bâtiments inspectés :		
Par inspecteurs régionaux de prévention des incendies	2 847	2 373
Par les assistants locaux	4 617	2 951
Nombre total d'inspections	7 464	5 324
Plans de bâtiment examinés	442	507
Examens des installations de réseaux d'extincteurs automatiques	63	62
Participants aux cours de formation pour pompiers financés par le GNB	429	412
Examens provinciaux des pompiers	656	642
Pompiers volontaires	5 000	5 000
Inspections d'urgence pendant les inondations du printemps par des inspecteurs régionaux en sécurité-incendie	469	207
Rapports d'incident consignés à des fins d'analyse	23 807	21 508
Application de la loi et inspections		
Inspections effectuées	23 207	23 615
Plans examinés ou enregistrés	2 162	1 395
Installation permis délivrés	17 992	20 461
Licences délivrées ou renouvelées	13 356	12 163
Permis d'exploitaion	18 146	18 873
Examens administres	2 094	2 066

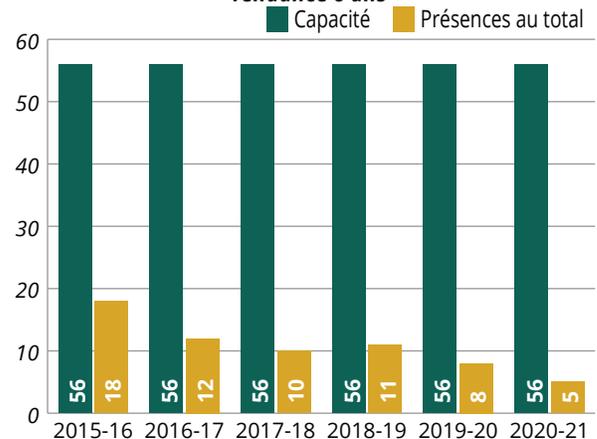
Sécurité Communautaire	2019-2020	2020-2021
Services Communautaires		
Services communautaires aux contrevenants adultes		
Rapports présentenciels demandés	2 535	1 914
Nombre d'admissions:		
Programme de mesures de rechange	380	558
Programme d'option-amende	118	27
Programme de travaux communautaires	98	60
Nombre d'admissions:		
Placés en probation	1 669	1 185
Peine avec sursis	493	368
Interventions auprès des contrevenants adultes dans le cadre de programmes	337	271
Volume de cas moyen par mois :	2 525	2 014
Services communautaires aux jeunes contrevenants		
Rapports présentenciels	217	157
Nombre d'admissions		
Programme de sanctions extrajudiciaires	264	253
Programme de travaux communautaires	49	18
Placés en probation	118	88
Programme de réadaptation intensive	7	7
Ordonnance différée de placement et de surveillance	28	15
Programme de traitement de la toxicomanie Portage	12	15
Garde en milieu ouvert	11	3
Interventions auprès des jeunes contrevenants dans le cadre de programmes	47	28
Volume moyen par mois		
Volume de cas moyen par mois :	208,6	189,1
Nombre moyen mensuel de cas de garde en milieu ouvert	2 8	1,3
Services aux victimes		
Victimes dirigées vers les Services aux victimes	7 559	6 703
Déclarations des victimes sur les répercussions du crime	1 072	794
Services de counseling à court terme	775	635
Services de counseling post-traumatique	135	101
Indemnisation des victimes d'actes criminels	1 017	765
Services en établissement		
Établissements correctionnels provinciaux pour adultes		
Admissions sous garde de contrevenants adultes	3 432	2 513
Peines de garde ordonnées	1 594	897
Détentions préventives jusqu'à la comparution devant le tribunal	1 332	1 899
Programme d'absence temporaire	197	142
Centre résidentiel communautaire Island View	88	41
Sécurité communautaire		
Adolescents admis en milieu de garde fermé	136	66
Détentions préventives	95	51
Ordonnances de placement et de surveillance	18	10

Sécurité Communautaire	2019-2020	2020-2021
Services en établissement		
Dénombrement quotidien moyen		
Centre correctionnel régional de Saint-Jean	140,0	132,0
Centre correctionnel régional du Sud-Est	172,0	134,0
Centre correctionnel régional de Dalhousie	70,8	55,0
Centre correctionnel régional du Madawaska	53,2	51,4
Centre correctionnel de femmes du Nouveau-Brunswick	47,9	29,3
Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick	7,8	5,3
	491,7	407,0

Établissements provinciaux pour adultes
Dénombrement quotidien moyen
Tendance 6 ans

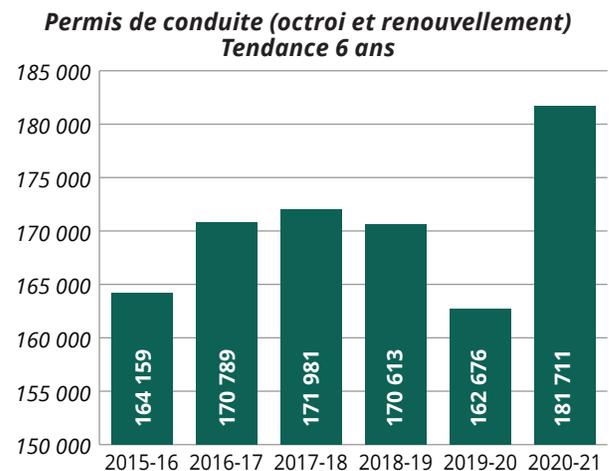
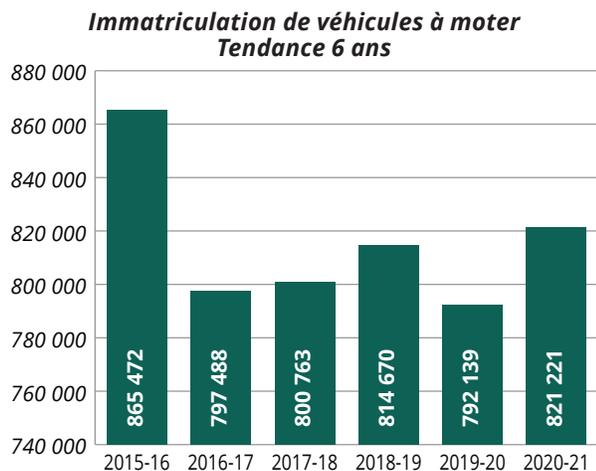


Centre pour jeunes du N.-B.
Dénombrement quotidien moyen
Tendance 6 ans



Services des shérifs		
Personnes transportées	23 760	8 551
Personnes sous garde	12 230	4 577
Ordonnances d'exécution		
Évictions/ordonnances de saisie	489	455
Ordonnance de saisie et de vente	352	227
Intervention en matière de violence entre partenaires intimes	75	35
Services des véhicules à moteurs		
Permis de conduire (octroi ou renouvellement)	162 676	181 711
Du regiment aux bâtiments – échanges de permis de conduire	68	49
Cartes d'identité (autres que le permis de conduire)	8 439	5 626
Immatriculation de véhicules à moteur	792 139	821 221
Plaques de motocyclettes pour anciens combattants	104	120
Rappel du renouvellement de l'immatriculation des véhicules (renonciation)	24 960	24 795
Clients Interlock	430	445
Concessionnaires garages et postes de vérification	2 387	2 073
Écoles de conduite (véhicules de promenade)	29	29
Écoles de conduite (véhicules de utilitaires)	9	10

Sécurité Communautaire	2019-2020	2020-2021
Services des véhicules à moteurs		
Permis d'instructeur de conduite de véhicules de promenade	108	111
Permis d'instructeur de conduite de véhicules de utilitaire	19	19
École de conduite de motocyclette	8	9
Permis d'instructeur en conduit à motocyclette	17	47
Vérifications du Plan international d'immatriculation (PII) effectuées	28	31



Bureau provincial des armes à feu		
Champs de tir inspectés	16	12
Champs de tir respectant la norme provinciale	14	11
Champs de tir ayant dû être réinspectés	2	4
Formation sur l'usage et le maniement sécuritaires des armes à feu	4 216	1 533
Examen de transferts d'armes à feu	1 959	1 803
Service des coroners	Année civile	2019
Enquêtes sur les morts subites et imprévues		2020
Inspections et application de la loi		
Sécurité des véhicules à moteur et application de la loi		
Application des lois sur les véhicules utilitaires		
Vérification de la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales – accusations	1 014	899
Vérification de la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales – avertissements	267	46
Véhicules utilitaires inspectés ou pesés	352 149	37 814
Inspections effectuées	15 910	2 954
Accusations portées	4 916	2 473
Avertissements donnés	4 027	625
Permis délivrés au nom du ministère des Transports et de l'Infrastructure (véhicules utilitaires de dimensions excédentaires)	299	0
Opération freins pneumatiques – véhicules inspectés	0	0
Code national de sécurité		
Transporteurs	503	645

Sécurité Communautaire	2019-2020	2020-2021
Services d'inspection et d'application de la loi		
Application des lois sur les véhicules hors route		
Véhicules hors route inspectés	8 111	1 988
Appels de service	2 350	389
Kilomètres sur des sentiers	32 809	4 619
Accusations portées	250	97
Avertissements donnés	134	37
Points de contrôle	1 613	129
Section des inspections et des enquêtes		
Inspection des véhicules à moteur, des casinos et des détenteurs de permis		
Inspections et enquêtes complétées	2 192	1 198
Alcool	1 288	442
Loteries	931	400
Vente de tabac aux mineurs	4	0
Films et vidéos	28	14
Brocanteurs	48	16
Détectives privés	1 646	713
Endroits sans fumée	1 072	644
Inspections des véhicules à moteur	1 218	1 081
Appareils de jeu	278	0
Vérifications des appareils de jeu	380	293
Taxe sur le tabac	467	87
Inspections des opérations du casino	420	69
Sécurité des communautés et des voisinages		
Enquête sur les plaintes publiques	87	113
Propriétés évacuées en raison d'activité illégale	25	
Plaintes réglées par des mesures prises par la collectivité	50	
Enquêtes visant des activités illégales liées aux stupéfiants	64	
Unité d'enquête générale		
Dossiers reçus par l'Unité d'enquête générale	20	32
Dossiers clos (sans poursuite en justice)	23	7
Dossiers faisant l'objet d'une enquête ou actuellement devant les tribunaux	53	5
Dossiers réglés devant les tribunaux	19	12
Arrestations pour une activité illégale		
Poisson et faune		
Cours d'eau et habitat du poisson	580	461
Coupe de bois illégale	41	12
Autre (<i>Loi sur les véhicules hors route, Loi sur les incendies de forêt, etc.</i>)	206	77
Arrestations pour une activité illégale	2 026	1 360

Sécurité Communautaire	2019-2020	2020-2021
Services d'inspection et d'application de la loi		
Section des services de protection de la santé		
Unité de services de protection de la santé et agro-alimentaires		
Salubrité des aliments		
Nombre d'inspections d'établissements de services alimentaires (par niveau de risque)		
Élevé	652	318
Moyen	5 374	3 742
Faible	692	356
Nombre total d'établissements de services alimentaires inspectés	6 718	4 416
Nombre de permis délivrés	3 454	4 754
Nombre de permis révoqués	3	6
Nombre de manipulateurs d'aliments formés	52	0
Inspections de fournisseurs d'aliments temporaires ou événement spéciaux non-licenciés	402	33
Services agro-alimentaires		
Programme de contrôle de la qualité du lait cru		
Nombre d'échantillons de lait cru analysés	2 156	2 087
Inspections de fermes laitières		
Nombre d'inspections périodiques de fermes laitières	183	177
Nombre d'inspections de suivi, de qualité et autres	251	182
Number of premise penalties	0	0
Nombre d'inspections par les Préposés au classement du lait en citerne	39	33
Nombre d'inspections de camions-citernes	24	24
Qualité de l'eau		
Sources publiques d'approvisionnement en eau potable		
Nombre d'échantillons analysés	425	160
Nombre d'ordres de faire bouillir l'eau		
Sources privées d'approvisionnement en eau potable	742	413
Qualité de l'eau à des fins récréatives		
Nombre de sites surveillés	37	20
Nombre de plages fermées	-	1
Écosalubrité et salubrité communautaire		
Système autonome d'évacuation des eaux usées sur place		
Évaluation des demandes	85	163
Inspections	295	123
Qualité de l'air		
Enquêtes sur la qualité de l'air intérieur	64	10
Enquêtes sur des plaintes relatives au logement	444	217
Santé en établissement		
Inspections de foyers de soins spéciaux	623	1 020
Inspections de garderies	986	983
<i>Loi sur les endroits sans fumée</i>		
Plaintes ayant fait l'objet d'une enquête	58	18

Initiatives en matière de sécurité et d'urgence	2019-2020	2020-2021
Organisation des mesures d'urgence		
Plans d'urgence déposés auprès de l'OMU NB (104 municipalités)	103	103
Aide à la planification à des collectivités	321	111
Exercices auxquels ont participé des collectivités, des établissements, l'industrie et des organismes privés	20	3
Participants aux cours de formation en gestion des urgences	283	535
Activations du Centre des opérations d'urgence de la province (événements importants)	7	4
Propriétaires ayant signalé des dommages	872	269
Propriétaires ayant présenté une demande d'aide financière en cas de catastrophe	527	159
Bureau du Service d'urgence NB 911		
Nombre d'appels au 911	200 410	210 141
Nombre de demandes d'enquêtes sur les appels au 911	31	63
Nombre de nouvelles adresses civiques attribuées dans les secteurs non constitués en municipalités de la province	1 129	1 528

Justice et Services juridiques	2019-2020	2020-2021
Services aux tribunaux		
Activités de la Cour		
Cour d'appel		
Appels en matière civile	103	75
Appels en matière criminelle	36	26
Cour du Banc de la Reine, Division de première instance		
Actions déposées	2 400	2 097
Questions déposées	667	810
Division de la famille : activités déposées	9 112	7 770
Dossiers d'instruction relatifs aux requêtes déposées	2 644	2 372
Motions déposées	1 657	1 386
Requêtes déposées	4 254	3 697
Ententes de séparation	353	238
Accords volontaires (clients du Développement social)	20	7
Affidavits constatant le défaut	184	70
Activités de la Cour		
Cour des petites créances		
Demandes déposées	1 826	1 204
Jusqu'à concurrence de 3 000 \$	524	354
De 3 001 \$ à 30 000 \$	1 302	850
Small claims hearings held	1 026	1 399
Cour provinciale - adultes seulement		
Inculpations jugées (à l'exception des arrêtés municipaux)	38 633	23 647
Tribunal pour adolescents		
Inculpations jugées	1 470	1 160

Justice et Services juridiques	2019-2020	2020-2021
Stratégie de justice familiale axée sur l'enfant		
Programme d'aide aux évaluations ordonnées par le tribunal		
Demands reçues	39	26
Approbation de l'aide avec le coût de l'évaluation	29	22
Bureau du registraire		
Traité dossiers d'adoption	134	100
Faillites déposées	636	533
Commencement des instances de divorce	1 343	1 253
Dépôt des jugements irrévocables et des jugements de divorce	1 174	1 051
Formulaires et guides relatifs à la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances de soutien	323	235
Bureau de l'exécution des ordonnances de soutien		
Nombre total de cas	11 254	10 657
Nombre moyen de cas par agent d'exécution	562	533
Traitement des opérations de paiement	56 362 368	56 754 741
Paiements à l'égard des comptes de soutien	51 687 958	52 018 072
Paiements au ministère des Finances (client de l'aide sociale)	4 674 409	4 736 669
Total des dettes en souffrance	59 284 576	57 826,366
Taux de perception	95%	98%

STATISTIQUES SUR LA CRIMINALITÉ (1)

	2019	2020	Pourcentage de variation
Taux de criminalité	6 069	5 985	-1,4%
Pourcentage de crimes élucidés (taux de classement)	31%	28%	-10,8%
Indice de gravité de la criminalité (2)	80	83	3,2%
Taux de criminalité chez les adultes	1 486	1 290	-13,2%
Taux de criminalité chez les jeunes	3 278	2 285	-30,3%
Taux de crimes violents	1 604	1 634	1,9%
Pourcentage de crimes violents élucidés (taux de classement)	46%	44%	-4,0%
Taux de crimes contre les biens	3 301	3 252	-1,5%
Pourcentage de crimes contre les biens (taux de classement)	17%	14%	-17,9%
Taux de vol de véhicules à moteur	190	192	1,3%
Taux d'introduction par effraction	476	399	-16,3%
Taux d'homicide	2,19	1,79	-18,3%
Taux d'agression sexuelle	81	78	-4,2%
Pourcentage d'agressions sexuelles élucidées (taux de classement)	53%	53%	-0,3%
Taux de leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur	5,0	4,1	-18,5%
Taux de vols qualifiés	22	17	-20,7%
Taux de conduite avec facultés affaiblies	366	335	-8,4%

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

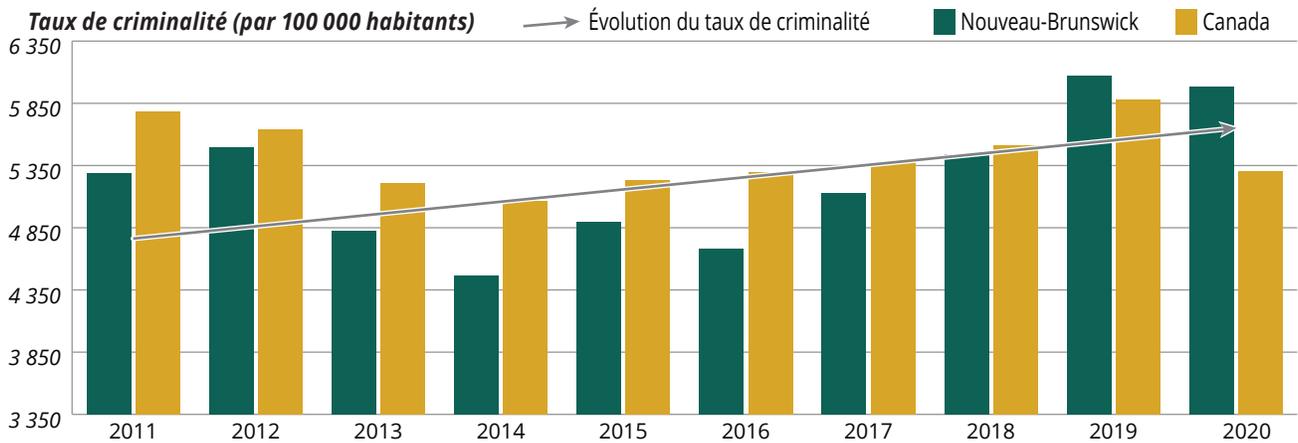
(1) Source : Statistique Canada. Tableau 35-10-0177-01 Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées

(2) Source : Statistique Canada. Tableau 35-10-0026-01 Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré

Taux de criminalité

Rang du Nouveau-Brunswick : cinquième plus bas au Canada

Pourquoi cela a-t-il de l'importance? Les taux de criminalité ont une incidence sur le sentiment de sécurité qu'a la population à l'égard de leur collectivité. Ces taux peuvent aussi influencer les investissements des entreprises et l'aménagement résidentiel.



En 2020, le taux de criminalité au Nouveau-Brunswick était de 5 985 par 100 000 habitants. Le Nouveau-Brunswick occupe actuellement le cinquième rang des provinces canadiennes quant à la faiblesse du taux de criminalité.

Afin de bien le comprendre le taux de criminalité, il faut le considérer sur une période de plusieurs années. De nombreux facteurs influent sur le taux de criminalité, notamment si le crime est signalé à la police ou non, les méthodes d'application de la loi employées par la police, les modifications apportées aux lois et, bien sûr, les réductions réelles de la criminalité. C'est pourquoi la stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick contient des indicateurs supplémentaires afin de mesurer avec une précision supérieure la criminalité à long terme, y compris la gravité des crimes, les crimes signalés par les victimes, la perception d'un crime par le public et les facteurs sous-jacents liés à un crime.

